

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

FC P.V. AEECA 55

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Projet de Procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2022

Ordre du jour :

- 1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 22 mars, 17 juin, 27 juin, 4 juillet et 11 juillet 2022
- 2. Présentation de l'avant-projet de règlement grand-ducal concernant le renouvellement de la participation du Luxembourg à la mission d'observation menée par l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia)
- 3. 7957 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Principauté de Monaco concernant l'hébergement de données et de systèmes d'information, fait à Luxembourg, le 15 juillet 2021
 - Présentation du projet de loi
 - Analyse de l'avis du Conseil d'Etat
 - Désignation d'un rapporteur
- 4. Divers

*

<u>Présents</u>:

Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

Mme Fabiola Cavallini, Mme Danielle Wolter, de l'Administration parlementaire

Mme Laura Huberty, M. Luc Fischer, M. Thierry Ewert, M. Nicolas Schreiner, du Ministère des Affaires étrangères

Excusés:

- M. Paul Galles, M. Jean-Marie Halsdorf
- M. Sven Clement, observateur délégué
- M. Jean Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 22 mars, 17 juin, 27 juin, 4 juillet et 11 juillet 2022

Les projets de procès-verbal sous rubrique ont été approuvés.

2. Présentation de l'avant-projet de règlement grand-ducal concernant le renouvellement de la participation du Luxembourg à la mission d'observation menée par l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia)

Mme Laure Huberty présente l'avant-projet de règlement grand-ducal concernant le renouvellement de la participation du Luxembourg à la mission d'observation menée par l'UE en Géorgie (EUMM Georgia). Mme Huberty informe que le Grand-Duché est engagé dans 11 missions civiles menées par l'Union européenne. Depuis 2008, le Luxembourg est engagé auprès de la mission d'observation menée par l'UE en Géorgie. Or, en raison d'un manque d'effectif auprès de la Police grand-ducale, aucun agent n'y a participé depuis 2000. L'agent de la Police grand-ducale sélectionné pour la mission EUMM Georgia débutera sa mission en janvier 2023 et il sera actif dans un bureau régional à Gori.

Mme Huberty revient sur les deux changements principaux par rapport au dernier règlement grand-ducal :

- La participation peut s'étendre jusqu'à échéance du mandat de la mission.
- La contribution luxembourgeoise peut comprendre jusqu'à cinq membres de la Police grand-ducale.

Suite à la présentation, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

Mme Stéphanie Empain se renseigne sur la participation d'une agente de la Police grand-ducale à la mission de soutien à la police dans les territoires palestiniens (EUPOL COPPS). Mme Huberty informe les députés que pour des raisons de besoins de service, l'agente n'a pas renouvelé son mandat auprès de la mission EUPOL COPPS.

Mme Nathalie Oberweis s'interroge sur les buts de la mission d'observation ainsi que des tâches effectuées par l'agent luxembourgeois sélectionné. Mme Huberty explique que le but principal de la mission est d'effectuer des patrouilles, de jour comme de nuit et sept jours sur sept, en particulier dans les zones frontalières. De plus, l'agent pourra être également mené à effectuer des tâches administratives.

Finalement, l'unanimité des députés approuvent le renouvellement de la participation du Luxembourg à la mission d'observation menée par l'UE en Géorgie.

3. 7957 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Principauté de Monaco concernant l'hébergement de données et de systèmes d'information, fait à Luxembourg, le 15 juillet 2021

M. Thierry Ewert, membre du service juridique du Ministère des Affaires étrangères et européennes, présente les grandes lignes du projet de loi 7957 visant à faire approuver l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Principauté de Monaco concernant l'hébergement de données et de systèmes d'information. À l'image du centre de données de la République d'Estonie déjà installé au Luxembourg, l'installation d'un centre de données monégasque s'inscrit parfaitement dans la stratégie « Digital Lëtzebuerg », souligne M. Thierry Ewert. Ce dernier précise encore que l'installation d'un centre de données monégasque à Luxembourg consolide le statut du Grand-Duché en tant que centre de confiance numérique international.

M. Yves Cruchten demande si d'autres pays ont soumis une demande de pouvoir stocker leurs données au Luxembourg. M. Thierry Ewert fait savoir que le Luxembourg a signé un accord avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur l'établissement de la première « Delegation for Cyberspace » du CICR au Luxembourg.

Mme Lydia Mutsch s'interroge des avantages des pays de stocker leurs données au Luxembourg ainsi que des frais y liés. M. Thierry Ewert explique qu'il s'agit principalement d'une question de sécurité de sauvegarder de données sensibles d'un pays dans un centre de données se trouvant dans un autre pays sûr et fiable. Les raisons des autorités estoniennes d'héberger leurs données personnelles dans un autre pays étaient principalement liées à la peur d'une éventuelle cyberattaque russe. Tandis que les autorités monégasques ont justifié leur choix pour des raisons sécuritaires en cas d'une catastrophe naturelle. En ce qui concerne les frais liés à l'hébergement de données, M. Thierry Ewert n'a pas pu apporter de réponses, car il ne connait pas le contrat de location établi entre le CTIE et les deux pays en question.

La députée Mme Viviane Reding appelle les autorités luxembourgeoises à mettre en place les meilleurs systèmes possibles en termes de cybersécurité. Une éventuelle fuite de données personnelles serait fatale pour l'image du Luxembourg.

À la question de M. Laurent Mosar de savoir si un pays tiers, pour une raison ou pour une autre, demanderait l'accès à ces données personnelles hébergées au Luxembourg, M. Thierry Ewert répond que le Grand-Duché ne peut en aucun cas approuver une telle demande. Finalement, M. Laurent Mosar se renseigne des avancées dans le dossier concernant l'accord FATCA. M. Thierry Ewert reconnait de n'avoir aucune information à ce sujet étant donné que ce dossier n'est pas traité par son service.

M. Fernand Kartheiser fait remarquer la problématique de la sécurité d'approvisionnement de ces centres de données dans de cas de coupure électrique notamment en cette période instable marquée par une crise

énergétique. M. Thierry Ewert précise que le centre de données est hautement sécurisé et répond aux exigences de la norme « Tier IV Constructed ». Il s'agit notamment du niveau le plus élevé en termes de sécurité et hautement tolérant aux défaillances potentielles.

La députée Mme Lydia Mutsch est nommée rapportrice du projet de loi.

4. Divers

Aucun point divers n'a été abordé

Luxembourg, le 19 septembre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact